



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-15

SEANCE DU 08 MARS 2023

Nature de l'acte :
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Demande de subvention au
Conseil Départemental de
l'Ain pour le déploiement
d'un dispositif de
vidéoprotection

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY,
Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme
VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
LAROUX.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
JONES.

M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230308-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Vu le dispositif d'aide du Conseil Départemental de l'Ain, dénommé Pacte de Territoire pour l'année 2023, et en particulier le plan de déploiement de la vidéoprotection,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a pour projet de déployer en 2023 un dispositif de vidéoprotection comprenant pour cette première tranche l'installation de 11 caméras sur le domaine public et de matériels d'enregistrement et de visionnage au sein des locaux de la police municipale.

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de l'Ain à hauteur de 15% pour les projets dont le coût est supérieur à 100 001 € hors taxes.

Le coût d'investissement atteint 154 000 € hors taxes.

La commune entend solliciter une subvention maximale de 15%, soit 23 100 €.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	31 600,00 €	20,52%
Emprunts		0,00%
Sous-total autofinancement	31 600,00 €	20,52%
Union Européenne		
Etat - FIPDR	69 300,00 €	45,00%
Conseil régional	30 000,00 €	19,48%
Conseil départemental	23 100,00 €	15,00%
Sous-total subventions publiques	122 400,00 €	79,48%
TOTAL HT	154 000,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE au Conseil Départemental de l'Ain une subvention d'un montant de 23 100 €
représentant 15% d'une dépense de 154 000 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de
subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 10 mars 2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 10 mars 2023